

SENSIBILISATION CONCERNANT LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

CONCEPT ET OBJECTIFS

Les points d'apport volontaire ne sont malheureusement **pas épargnés par les incivilités et les dépôts clandestins**. Cette situation est plus problématique encore lorsque les points d'apport volontaire échappent à toute forme de contrôle social.

Ajoutons à cela le fait que **les conséquences environnementales** (contenu des bulles à textile rendu impropre au réemploi/recyclage) et **les conséquences économiques** (coûts liés à l'évacuation des déchets et au nettoyage des points d'apport volontaire) sont **peu connus** des utilisateurs. C'est pourquoi il est **nécessaire** de réaliser **des actions de communication et de sensibilisation** à l'attention du **grand public**.



MODALITÉS PRATIQUES

Pour lutter contre les dépôts clandestins et les déchets sauvages aux abords des points d'apport volontaire, différentes actions peuvent être envisagées en matière de sensibilisation :

- **installation de panneaux** autour des points d'apport volontaire informant : des sanctions en cas de non-respect de la propreté autour de ces points, de l'installation d'une caméra et/ou mentionnant les autres points d'apport volontaire les plus proches (s'il s'avère que les conteneurs ou les bulles sont pleins) ;
- **action de sensibilisation** via un affichage spécifique sur les sites jugés critiques, la distribution de toutes-boîtes aux riverains et la diffusion d'un spot radio ;

- **campagne de sensibilisation ‘Défi bulles propres’** en collaboration avec l’intercommunale de gestion des déchets et soutenue par Fost Plus. Cette campagne consiste en une animation lors d’un événement organisé dans la commune (par exemple, le marché hebdomadaire) avec des jeux sur le thème de la propreté, une distribution d’affiches et des discussions avec les citoyens pour leur donner des conseils sur le tri des déchets. Cette animation permet de proposer aux participants de s’engager à garder les bulles propres en signant une charte ;
- **action ‘scène de crime’ autour des points d’apport volontaire.** Le principe est de transformer visuellement les dépôts sauvages autour des points d’apport volontaire en une scène de crime avec des rubans de signalisation (rubalise) et de laisser un délai de 24 heures à l’auteur pour récupérer ses déchets avant de lancer formellement des poursuites (en précisant le montant de l’amende).
- **la pose d’autocollant** indiquant la présence de caméras de vidéosurveillance.

ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

Les actions de communication/sensibilisation envisagées pour lutter contre la malpropreté autour des points d’apport volontaire mobilisent des moyens humains pour :

- rédiger des articles, des communiqués de presse, etc. ;
- concevoir des supports de sensibilisation adéquats (ex : panneaux, autocollants) ;
- lancer des appels d’offre en vue de l’acquisition de matériel (ex : panneaux, autocollants), la réalisation de supports de communication (ex : spot radio), etc. ;
- mobiliser les médias et les acteurs relais en vue de la diffusion de messages de communication (ex : Écoles, Mouvements de jeunesse, Comités de quartiers, Associations de commerçants, Contrats de Rivière, Ambassadeurs de la Propreté, Agents de quartier, etc.).

Ces actions nécessitent également des moyens techniques, logistiques et financiers tels que :

- l’acquisition et/ou la réalisation de supports de sensibilisation adéquats (ex : panneaux, dépliants, autocollants) ;
- la réalisation d’un spot radio.

Des acteurs externes à la commune peuvent participer à la réalisation des actions :

- Be WaPP ;
- L’intercommunale de gestion des déchets ;
- Fost Plus ;
- Les Ambassadeurs de la Propreté.

AVANTAGES

La sensibilisation à la propreté des points d’apport volontaire permet la prise de conscience de la problématique par la population, la mobilisation des usagers dans leur quartier ainsi que le changement de comportement durable.

Les communications diversifiées et interactives ont plus d’impact :

- une communication positive non discriminante et non culpabilisante. Par exemple, avec un ton humoristique et décalé ;
- une communication engageante où le citoyen devient la solution grâce à son implication. Ex. : parrainage d’une bulle, usage d’un outil de signalement de type FixMyStreet Wallonie (voir fiche-action n°18) ;
- informer les habitants sur le coût et l’impact de la malpropreté des points d’apport volontaire et rappeler les solutions et outils mis à leur disposition ;
- communiquer sur les bénéfices du recyclage du verre et de la réutilisation des vêtements et chaussures.

Il est conseillé de combiner des actions de communication/sensibilisation à d’autres actions au niveau des infrastructures et des équipements, de la participation, de la gestion de l’espace et de la répression.